

**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 30 MARS 2016 à 20 heures.**

Date de la convocation : **24 mars 2016**

Date d'affichage : **24 mars 2016**

Présents : Patrick BAVOUX, Maurice MARECHAL, Christophe TEILLARD, Didier CHARVET, Bruno BUIRON, Yann BERTHILLIER, Bruno GAILLARD, Christelle GLASSON, Antoine GROS, Jocelyne GAILLETON, Françoise CASTEL, Jean-François POUPON et Laurence BAVOUX

Absente excusée : Laurence BORNEAT

Absent :-Gaëtan PERRON

Pouvoir : Laurence BORNEAT donne pouvoir à Christophe TEILLARD

Secrétaire : Maurice MARECHAL

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 02 MARS 2016

Le compte-rendu du conseil municipal du 2 mars 2016 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

**MISE EN RECOUVREMENT DE L'IMPOT AFFERENT A LA CONTRIBUTION
DES COMMUNES AU SYNDICAT D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DU
SEVRON ET DU SOLNAN.**

Le Maire fait part de la délibération du syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien du Sevron Solnan du 2 mars 2016 qui a fixé, pour chacune des communes adhérentes (13), le montant de la contribution due.

Pour 2016, l'enveloppe pour les travaux du syndicat par bons de commande s'élève à 200 000 € et les frais administratifs à 34 850 € soit un total de 234 850 €.

Le calcul est fixé à hauteur de 50% en fonction du nombre d'habitants au 1^{er} janvier (chiffre INSEE) et à 50% sur la superficie de chaque commune adhérente.

Pour Bénvy, la contribution due au titre de 2016 s'élève à 14 558.73 €, se composant :

- 738 habitants soit 6 166.63 €
- 1 825 hectares représentant 8 392.10 €

Il propose que l'ensemble soit fiscalisé comme sur l'exercice précédent et informe le Conseil Municipal que suivant l'article L.5212.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque commune doit se prononcer sur la mise en recouvrement par l'impôt du montant des cotisations.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

DECIDE de reconduire la fiscalisation pour la somme totale de 14 558.73 €, correspondant à la cotisation pour frais administratifs et la provision pour travaux 2016.

PREND note d'une augmentation importante par rapport aux années 2015 (enveloppe de 199 709.20€) et 2014 (enveloppe de 195 376 €).

SOUHAITE que dans l'avenir les dépenses soient maîtrisées afin de ne pas augmenter les impôts de manière perpétuelle.

VOTE DES 4 TAXES

Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales, et de la compensation foncière des entreprises pour l'année 2016 ainsi que le détail des allocations compensatrices.

Il souligne que les taux de la commune sont inférieurs aux taux moyens nationaux et départementaux pour les communes de même strate et donne pour information les taux appliqués sur les communes voisines (ex canton de Coligny).

Le Maire précise les taux des moyennes nationales et départementales :

Taxe	Taux national	Taux Départemental
Taxe d'habitation	24,19 %	18,58 %
Taxe sur le Foncier bâti	20,52 %	14,87 %
Taxe sur le Foncier non bâti	49,15 %	47,68%
Cotisation foncière des entreprises	25,95 %	-

***Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire,
et après en avoir délibéré :***

DECIDE à l'unanimité de ne pas modifier le taux des quatre taxes directes locales pour l'année 2016 :

- Taxe d'habitation : 15,88 %
- Taxe foncière bâti : 11,62 %
- Taxe foncière non bâti : 38,22 %
- Cotisation foncière des entreprises : 16,82 %

COMPTE ADMINISTRATIF M14 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Maurice MARECHAL, 1er adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Patrick BAVOUX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents
Résultats reportés		79 361,51	23 753,52		23 753,52	79 361,51
Opérations de l'exercice	487 457,54	566 970,37	158 408,55	139 153,16	645 866,09	706 123,53
TOTAUX	487 457,54	646 331,88	182 162,07	139 153,16	669 619,61	785 485,04
Résultats au 31/12/2015		158 874,34	43 008,91			115 865,43
Restes à réaliser	0,00	0,00	5 833,00			
TOTAUX CUMULES	487 457,54	646 331,88	187 995,07	139 153,16	675 452,61	785 485,04
RESULTATS DEFINITIFS		158 874,34	48 841,91			110 032,43

2. Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE
DRESSE PAR MME MOREL-PACLET, RECEVEUR – BUDGET M14**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que ces opérations semblent régulièrement effectuées

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS

Considérant l'excédent de fonctionnement au 31.12.15 : + 158 874.34 €

Considérant le déficit d'investissement au 31.12.15 : - 43 008.91 €

Les restes à réaliser sont en :	Dépenses	5 833.00	
			- 5 833.00 €
	Recettes	0.00	

		- 5 833.00	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'affecter au besoin de financement au compte 1068 (recettes investissement) : 48 841.91 €,
- L'excédent de fonctionnement au budget primitif 2016 (R002) sera de : 110 032.43 €,
- Ligne 001 déficit reporté (dépenses d'investissement) : 43 008.91 €.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 POUR M14

Le Maire :

PRESENTE le budget primitif 2016 pour les sections de fonctionnement et d'investissement,

INDIQUE que cette proposition de budget a été préparée par la commission finances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

à l'unanimité,

VOTE le budget primitif au chapitre pour les deux sections et également en section d'investissement à l'opération.

ADOPTE le budget primitif 2016 (inclus avec les restes à réaliser) qui s'équilibre ainsi :

- dépenses et recettes de fonctionnement à : **652 643 €**
- dépenses et recettes d'investissement à : **217 235 €**

Les opérations d'investissement prévues sont :

- Acquisition matériel : remorque benne, ordinateur pour le centre de loisirs, frigo pour la cantine, Bip sms pour les pompiers, défibrillateur pour le stade, détecteur + lampes pour l'école, lampadaire pour le parking de l'école, installation d'une prise pour les guirlandes
- Dorthan - Agorespace : table de ping pong, bancs, poubelles, aire de jeux, table pique-nique, grillage
- Traversée du village
- Aménagement du stade
- Divers travaux dans les bâtiments communaux : mise en conformité du coffret électrique de la salle Garavand, façade secrétariat, éclairage escalier parking Garavand, serrure 3 points salle Tilleul
- Columbarium : agrandissement de l'existant ou création de caveaux urnes
- Ascenseur : mise en conformité par ajout d'un téléphone
- Clocher Eglise : déplacement abat-sons et traitement de la charpente,

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le Maire donne lecture des demandes de subvention auprès des associations selon le critère qui a été défini lors du conseil municipal du 02 mars dernier.

Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE de verser au profit des demandes reçues :

- une subvention de 114 € au profit des associations de la Commune : Comité de fleurissement, et Comité des Fêtes,
- une subvention de 70 € au profit de l'association des pupilles de l'Enseignement Public (PEP 01),
- une subvention de 100 € au profit de l'association Docteur Clown,
- une subvention exceptionnelle de 1 515 € au comité des fêtes pour financer le feu d'artifice lors de la vogue du 28 mai prochain.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2015

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,

DECIDE de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr, conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

REPLACEMENT ORDINATEUR DU CENTRE DE LOISIRS

Maurice MARECHAL, adjoint, indique que l'ordinateur est obsolète et qu'il est nécessaire de le changer.

Deux devis ont été sollicités auprès de MICRONOV et SRMI.

SRMI propose de tout reconfigurer les programmes sur le nouveau poste tandis que MICRONOV laisse le soin à l'agent de tout réinstaller.

Après discussion, le conseil municipal accepte le devis de SRMI pour un montant TTC de 1 176 € et précise que cette dépense a été inscrite au budget primitif.

AVENANT CONVENTION AVEC L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE POUR LA TRAVERSEE DU VILLAGE

A ce jour, aucun avenant n'a été reçu. Le sujet sera traité lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

QUOTA DES SOUS OFFICIERS DU CPINI DE BENY

Le Maire donne lecture du courrier en date du 20 janvier 2016 concernant les nominations au grade de sergent de Jean-Pierre MAYER et de François PONTTHUS.

En effet, par courrier du 3 février 2015, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours a informé qu'il n'était pas possible de nommer Messieurs MAYER et PONTTHUS au grade de sergent, ces derniers ne détenant par la formation requise.

Le 06 janvier dernier, les attestations ont été envoyées pour régularisation.

Concernant le Caporal PONTTHUS François, le diplôme fourni mentionne une réussite à compter du 28 mars 2015. En conséquence l'intéressé ne peut être promu qu'à partir de cette date, or il a été promu au 24 janvier 2015.

Selon l'article R723-22 du Code de la Sécurité intérieure, l'encadrement en sous-officier d'un corps communal est au maximum de 25 % de l'effectif non compris le service de santé et de secours médical.

L'effectif actuel est de 14 sapeurs-pompiers soit une possibilité de 3 sous-officiers. Or le corps compte déjà 2 sous-officiers.

Le CPINI n'a donc qu'une seule possibilité de nomination à moins de modifier le quota de sous-officiers après avis du comité consultatif communal et délibération du conseil municipal.

Le Maire indique qu'un comité consultatif communal s'est tenu le 22 mars dernier et qu'il a validé un pourcentage à hauteur de 50% de l'effectif.

Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de porter le quota de sous-officiers à 50%,

AUTORISE le Maire à signer l'arrêté rectificatif pour Monsieur PONTIUS François pour un grade de Sergent à compter du 1er avril 2016 et non au 24 janvier 2015,

PRECISE que pour Monsieur MAYER aucun arrêté n'est nécessaire pour régularisation.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

SIVOS : Christophe TEILLARD, adjoint au maire, donne un compte rendu de la réunion du SIVOS en date du 15 mars 2016, les comptes 2015 et les prévisions 2016. Il informe de la renégociation du prêt concernant les travaux du collège permettant la baisse des taux d'intérêts qui passent de 3.75% à 2.60% sans aucun frais. Les cotisations par élève ont été votées (sorties pédagogiques : 20 €, frais administratifs 5.50 €, remboursement du prêt de la rénovation du collège : 180 € au lieu de 220 € avant négociation). 35 élèves originaires de Bénvy fréquentent le collège, ce qui entraîne un coût de 7 192.50 € pour la commune.

Ce montant est inscrit au budget primitif 2016 de la commune.

INAUGURATION DU DOMAINE DE DORTHAN : L'inauguration officielle de la résidence du Domaine de Dorthan est fixée au samedi 2 avril 2016 à 10 h 30. Ain Habitat convie le Maire et le conseil municipal, toute la population, les associations de la commune, le personnel communal, le Conseil Départemental, en présence de Monsieur le Préfet et des Sénateurs. Le Maire donne le programme de la matinée.

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS : M. Georges LAURENT remplace M. Gilbert ROBIN suite à l'assemblée du 7 mars 2016.

PARCOURS SPORTIF DES SAPEURS-POMPIERS : Il se déroulera au Centre d'Incendie de Secours de Marboz le samedi 9 avril 2016. Les épreuves auront lieu pour la section des jeunes pompiers à 14h et pour les autres participants de 15h30 à 18h. La remise des prix est prévue à 19h suivi d'un vin d'honneur.

AVIS DE NAISSANCE : Thaïs NICOLAS, née le 10 mars 2016, domiciliée 135 A Grande rue, fille de Florian NICOLAS et Anaèle CAGNON,

BATIMENT DU STADE : Samedi 26 mars, la société de pêche organisait sa vente de truites au terrain communal. Cette dernière a trouvé une cuisine dans un état lamentable : frigo non nettoyé depuis longtemps, évier très sale, WC désastreux, poubelle non vidée, etc. Ce n'est pas la première fois que cela se produit. Un constat a été fait par Antoine GROS, conseiller municipal. Le Maire a averti le Président du Rugby Club de Bénvy pour qu'il le fasse nettoyer. Un constat : il est inadmissible que des locaux prêtés gracieusement par la municipalité aux associations soient rendus dans un état lamentable. Un courrier sera fait.

AMIS DU RUGBY : Les entraînements pour le tournoi des 5 clochers débiteront à compter du samedi 2 avril à partir de 18h00.

COMITE DE FLEURISSEMENT : Bruno BUIRON, adjoint au maire, fait part du compte rendu de l'assemblée générale du comité de fleurissement. Des travaux de rénovation des locaux du comité sont à prévoir. Un coût est à l'étude. Il indique qu'un courrier sera adressé à la commune pour une aide éventuelle. Après discussion, le conseil décide que cette aide sera versée sous forme de subvention exceptionnelle.

ESB FOOTBALL MARBOZ : Le Maire donne lecture du courrier en date du 15 mars sollicitant une subvention de 320 euros correspondant à 20 € par joueur de la commune.

Il indique que suite à la dissolution de l'entente cantonale de football, la communauté de communes, qui auparavant aidait les clubs de l'entente ne subventionnera plus l'ESB. Après discussion, le conseil décide de ne pas donner suite à cette demande qui pourrait faire jurisprudence et être sollicitée par d'autres clubs.

CENTRE DE LOISIRS : L'agent Valérie SCHWARTZ a obtenu son BAFD. Le conseil municipal lui adresse ses félicitations.

DEVIS : Suite au passage du technicien de l'entreprise ENGIE (anciennement SVELYS), il est nécessaire de changer la vanne pour un montant TTC de 619.75 €.

CONSEIL D'ECOLE : Didier CHARVET, adjoint au maire, donne un compte rendu de la réunion du 1^{er} mars : points sur les effectifs, les différents projets, la cantine, la sécurité concernant la mise en place du Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS).

SOUS COMMISSION DEPARTEMENTALE POUR LA SECURITE CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE RECEVANT DU PUBLIC : Suite à la visite du 22 mars, un avis favorable a été donné par la commission. Quelques documents sont à transmettre : contrats, bilan de quelques interventions.

CONGES MALADIE : A compter du 6 avril, la secrétaire sera absente pour environ 3 semaines. Les permanences seront assurées par les élus.

TRAVERSEE DU VILLAGE : La consultation pour le marché de maîtrise d'oeuvre de la commune de Bény est lancée. La remise des offres est prévue le 04/04/2016 à 12h. Suite au retour des offres, deux semaines seront nécessaires pour l'analyse des candidatures et des offres par l'agence départementale d'ingénierie. Il est souhaitable d'intégrer un délai de négociation soit une semaine de convocation, et une semaine de mise à jour du rapport suite aux auditions.

DATES DES PROCHAINS CONSEILS :

- Mardi 3 mai 2016 à 20h.
- Mercredi 8 juin 2016 à 20h.